

PPCR DANS LE SUPÉRIEUR :

Évaluation des enseignants du supérieur : comme dans le second degré ?

Les mesures de revalorisation prévues dans le cadre des discussions sur les parcours professionnels, carrières et rémunérations (dit PPCR), de la Fonction Publique vont s'appliquer aux enseignant-es de statuts de second degré (prof et agrégé d'EPS) affecté-es dans l'enseignement supérieur (voir bulletin 935 ou site). s

Les discussions s'ouvrent maintenant au MESR dans la suite de celles de l'Education Nationale (EN).

A l'EN, les négociations en cours dans le 2nd degré portent sur deux aspects : les inspections régulières dites d'accompagnement et trois « rendez-vous de carrière » (Rdv) avec le chef d'établissement et une inspection. Deux en classe normale (CN) pour le passage du 6^{ème} au 7^{ème} échelon et du 8^{ème} au 9^{ème} permettant de choisir les 30 % « d'élue-s » qui auront une accélération de carrière d'un an, et un autre Rdv pour l'accès à la Hors classe (HCI).

De même, un 3^{ème} grade est mis en place, il s'agit de la Classe Exceptionnelle. Pour l'heure, le volume d'accès serait de 10 % du corps ! A noter que l'exercice dans le supérieur a été retenu par le MEN comme critère fonctionnel d'accès. Il restera à peser collectivement pour que la classe exceptionnelle devienne un débouché pour tous les enseignants.

Alors que penser de ces Rdv (entretien, « document d'appui »...) dans un contexte très « managérial » de mise en concurrence entre collègues et qui ne permet pas de mener sereinement nos missions de services publics ?

Depuis longtemps, la FSU et le SNEP demandent de déconnecter totalement l'avancement de l'évaluation, pour lui redonner une fonction formative.

Actuellement, les enseignant-es du supérieur ne sont pas inspecté-es, ceci sur la base du principe universitaire de la collégialité et de l'inexistence de programmes à appliquer. Une seule note sur 100 est attribuée par le président(e) d'université sur proposition des directeur-rices des structures. Celle-ci se fait pour l'heure sans entretien ou Rdv obligatoire et sans critères a priori.

Alors comment se fera le choix des 30 % des collègues du supérieur pour les deux accélérations de carrière à la CN et les critères d'accès à la HCI ?

Pour le moment, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche ne semble pas y avoir réfléchi. Le SNEP, avec la FSU, l'interpelle à ce sujet et demande qu'aucun Rdv de carrière ne soit mis en place.

Alors que revendiquer pour a minima permettre équité et transparence sans rentrer dans des logiques d'évaluation normative et de mise en concurrence ? Le débat est ouvert et sans « tabou ».

Le SNEP et la FSU font tout pour « neutraliser » ces rendez-vous de carrière dans le second degré afin de limiter le poids d'un pseudo mérite et sans perdre de vue que la revalorisation du point d'indice reste l'élément fondamental du salaire

Donnez votre avis, contactez pascal.anger@snepfusu.net

Rythmes scolaires,

les animateurs se rebellent

Les animateurs des temps d'activités périscolaires (TAP) ont manifesté le 19 septembre dernier. Ils disent tout haut ce que les services JS en DDI tentent de dire à leurs ministres : la qualité éducative ne peut se faire en augmentant le taux d'encadrement pour un simple BAFA.

Les animateurs professionnels et leurs syndicats, dont le SNUITER (syndicat FSU de la fonction publique territoriale), dénoncent ces rythmes morcelés et des temps de travail oubliant préparation et concertation indispensables. Ils demandent le retour aux taux d'encadrement non-dérogatoires. De plus, une professionnalisation s'impose, car la sécurité des enfants et la qualité éducative ne s'improvisent pas.

Cette réforme pourrait être un levier des politiques Jeunesse et Sports, mais nos ministres (Valérie Fourneyron en 2013 et Patrick Kanner en 2016) se contentent de revoir les règles à la baisse pour lever les freins finan-

ciers. Le travail technique et pédagogique n'est en rien valorisé ; comment faire quand il y a au mieux 1 PTP pour gérer tous les dossiers d'un département ?

A l'Education Nationale, qui exige des liens avec les projets d'école, les TAP sont davantage utilisés pour compléter le travail scolaire que pour respecter le rythme biologique des enfants. Le danger est grand !

Cette réforme concerne tous les enfants et un effort de qualité est nécessaire. **Pour le SNEP-FSU, cela passe par des compétences clairement attribuées à chaque entité :**

- l'Education Nationale s'occupe de l'enseignement obligatoire à l'école, dont l'EPS,

- les mairies, les associations et les familles s'intéressent aux loisirs (dont les TAP ne sont qu'un temps),
- Jeunesse et Sports investit pour la qualité éducative des accueils collectifs de mineurs

et la formation des professionnels.

Les liens entre ces missions sont à tisser dans les conseils municipaux, en associant les acteurs. Une continuité éducative pourrait alors s'en dégager, favorisant le vivre ensemble.

Pour JS, le SNEP-FSU demande un ministère de plein

exercice avec des moyens budgétaires spécifiques à ne pas confondre avec le CNDS ou ceux de la CAF.

Des profs de sport en DDCCS/PP

